

## Compte rendu de la séance du lundi 15 mai 2023

Présents : M. Sylvain DIAZ, M. Claude MAS, M. LACAM Jean-Paul, M. Daniel TAURAND, M. Serge LAVERGNE, M. Jérôme LACAM, M. Loïc BENNET, Mme Mathilde SPINI, Mme Sylvie BELLET

Excusés :

Absents :

Représentés : Mme Monique RASERA par Mme Mathilde SPINI, M. Martial FREGEAC par M. Loïc BENNET

Secrétaire(s) de la séance : Sylvie BELLET

### Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal

Désignation du secrétaire de séance

1. DM - Budget Assainissement
2. DM - Budget Eau
3. Candidature au projet à Implication citoyenne avec appel à manifestation d'intérêt
4. Indemnité des élus

Pour le compte rendu du conseil municipal du 31 mars, il convient de lire 10 en nombre de votants pour les délibérations DE\_2023\_012 et DE\_2023\_016 comme sur les délibérations en question. Il s'agit d'une erreur de frappe.

Madame BELLET Sylvie est désignée secrétaire de séance.

### Vote de crédits supplémentaires – assainissement Teyssieu ( DE 2023 020)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES RECETTES</b>	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	23.83	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-19.83	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		4.00
<b>TOTAL :</b>		<b>4.00</b>	<b>4.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES RECETTES</b>	
1391 (040)	Subventions d'équipement	4.00	
1068	Autres réserves		-19.83
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		23.83
<b>TOTAL :</b>		<b>4.00</b>	<b>4.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>8.00</b>	<b>8.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Vote de crédits supplémentaires – eau Teyssieu ( DE 2023 021)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1391 (040)	Subventions d'équipement	1.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>2.00</b>	<b>2.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée	Votants : 11		
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Refus : 0

#### Candidature subvention FAST AMI ( DE 2023 022)

Monsieur le Maire expose le projet de réaménager le préau. Il présente le dispositif Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du fond d'aide pour les solidarités territoriales (FAST). Les candidatures peuvent être déposées sur la période du 20 avril au 1er juin 2023.

Le département à travers ce fond encourage et soutient financièrement les projets d'aménagement du territoire menés par les communes lotoises. L'instauration d'un dialogue démocratique dans la démarche projet est un facteur de réussite de ces opérations. Le dispositif cible des projets d'investissement favorisant le développement de la vie et de la cohésion sociale en adéquation avec les enjeux du territoire.

Les communes lauréates bénéficient d'un appui technique apporté par un bureau d'étude spécialisé dans la mise en œuvre d'une participation citoyenne. Cet appui concerne un accompagnement à l'animation citoyenne dans le cadre de la définition des projets. De plus l'aide financière FAST sera bonifiée de 10 % sur le projet final soit une application d'un taux d'aide de 30 % sur les 500 000 € de dépenses éligible hors-taxe et d'un taux d'aide de 12,5 % sur les dépenses éligibles hors-taxe restantes, conformément au règlement actuel du FAST. Afin d'impliquer les habitants dans le projet, monsieur le maire propose que la commune se porte candidate à la subvention du conseil départemental "Projet à implication citoyenne - Appel à manifestation d'intérêt".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter la candidature de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à mener toutes les actions nécessaires et signer tous les documents afférents à la présente opération.

Résultat du vote : Adoptée	Votants : 11		
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Refus : 0

#### Indemnité des élus

Le sujet a été évoqué suite à l'interrogation du maire face à son ressenti de surcharge de travail, il ne sent pas assez épaulé. Il n'a pas été décidé de modifications, les indemnités restent donc inchangées.

Le conseil municipal est clos à 21 h 30.

La secrétaire de séance

Le maire